

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 17 juin 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 29      Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 11 juin 2019 s'est réuni le lundi 17 juin 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, CALZAVARA Martine, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, SPECOGNA Marilyn, AILLI Jocelyne, HOCQUELET Joël, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VALAY Laurence, CARBONNET Serge, COUZINEAU Patrick, CILLIERES Charles,

Pouvoirs : de VALAY Laurence à LABARDIN Philippe, de CARBONNET Serge à BENQUET Daniel, de COUZINEAU Patrick à DUBOURG Jean-Luc, de CILLIERES Charles à FIGUES Fatima

-----  
**D.20**

### **Plan vélo et mobilité actives**

Le Plan vélo et mobilités actives annoncé par le Premier Ministre le 14 septembre se propose de faire de la France un pays dans lequel le vélo et les mobilités actives sont des modes de transport à part entière, en portant la part modale du vélo à 9% d'ici à 2024.

Les cyclistes et les piétons sont confrontés à de nombreuses coupures, qu'elles soient infranchissables (autoroutes ou voies rapides urbaines, voies ferrées, canaux, fleuves...), difficilement franchissables (artères très circulées, carrefours complexes, grands giratoires...) ou peu praticables (artères sans aménagements cyclables ou sans trottoirs...).

De nombreux itinéraires cyclables sont de ce fait aujourd'hui peu utilisés ou peu utilisables dans des conditions de sécurité suffisante du fait de discontinuités qui génèrent un inconfort important pour les utilisateurs et interdisent à un grand nombre de cyclistes une pratique quotidienne effective.

Pour répondre à cette situation, le "Fonds Mobilités actives" a été créé afin d'aider les collectivités à restaurer ces continuités, qui peuvent être urbaines, péri-urbaines ou rurales. Un appel à candidature

Deux opérations sont particulièrement visées sur le territoire de la commune

- l'aménagement d'une passerelle (sous le pont) permettant de passer de la cale au chemin du roc, sans passer sur l'avenue Paul Gabarra (58320)
- l'étude d'une solution de traversée du pont sur des voies sécurisées (à voir ultérieurement)

Ces deux projets nécessiteront une étude préalable avec les propriétaires ou gestionnaires des installations (Conseil départemental, VNF). Une première rencontre a été organisée le 28

Mai dernier avec le Conseil Départemental et le CEREMA (Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)

La réalisation d'un aménagement sous le pont (passerelle reliant la cale au chemin du roc) a été évoquée, et sera étudié (nouvelle réunion en Septembre 2019).

Mr le Maire propose dès à présent de prendre rang dans le cadre de l'appel à projet ci-dessus évoqué et de présenter les dossiers dans le cadre de l'Appel à **Projets Fonds mobilités actives** et Continuités cyclables

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

**Prend acte** du projet présenté de lutte contre les discontinuités cyclables

**Autorise** M. le MAIRE à entreprendre toute démarche nécessaire au dépôt d'un dossier de candidature dans le cadre de l'**Appel à Projets Fonds mobilités actives** et Continuités cyclables

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 18 juin 2019

Le Maire de Marmande

Daniel BENQUET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 24 juin 2019  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 24 juin 2019

Le Maire de Marmande

Daniel BENQUET